



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 10 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de VIELLE-SAINT-GIRONS sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025021

Présents : M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - Mme Coralie SEYS - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - Mme Véronique MORA - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - M. Jean WATIER - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - Mme Karine DASQUET - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

Absents et excusés : Mme Laurence MERLIN - M. Jean-Louis BARRERE - M. Jean MORA - Mme Delphine DUPRAT - M. Marc VERNIER - Mme Monique LAGOUEYTE

Pouvoirs : M. Jean MORA à M. Michel RAFFIN - Mme Delphine DUPRAT à Mme Martine DUVIGNAC - M. Marc VERNIER à M. Philippe MOUHEL - Mme Monique LAGOUEYTE à M. Gilles DUCOUT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CAMOUGRAND

Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 4

OBJET : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2025) - Création d'un micro-village d'entreprises sur la ZAE de Dardas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté des élus de la Communauté de communes COTE LANDES NATURE de réaliser un projet de micro-village d'entreprises sur un espace non utilisé de la Zone d'Activité Économique (ZAE) de Dardas à Saint-Julien-en-Born, répondant ainsi à un besoin identifié de locaux pour les entreprises locales et favorisant le développement économique ;

Considérant que le projet prévoit la réalisation de locaux modulables et adaptables aux besoins des entreprises, avec une offre de bureaux et de locaux d'activités/ateliers de différentes surfaces ;

Considérant que le micro-village d'entreprises est destiné à accueillir des productions industrielles ou artisanales, notamment dans le domaine de l'écoconstruction, et permet une mutualisation des services.

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'opération de création d'un micro-village d'entreprises sur la ZAE de Dardas à SAINT-JULIEN-EN-BORN.

Article 2 : d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Financement	Montant HT	Taux de financement
Autofinancement (Fonds propres)	315.000 €	51%
Département des Landes	100.000 €	16%
Etat (DETR)	200.000 €	33%
Total	615.000 €	100%

Article 3 : de solliciter une aide financière auprès de l'Etat sur l'enveloppe 2025 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) conformément au plan de financement arrêté à l'article 2.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 040-244000857-20250217-DEL2025021-DE



La secrétaire de séance
Mme Nathalie CAMOUGRAND

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président
Philippe MOUHEL